

MAIRIE DE TALMONTIERS

03 44 84 83 21

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt quatre août deux mil douze, à 17 heures 05, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie LECLERC, Maire-Adjoint, en application de l'article L2121-14 du CGCT.

PRESENTS : M. Lanel, Mme Guillotte, Mme Leclerc

POUVOIR : M. Varnier à M. Leclerc

ABSENTS EXCUSES : M. Leborgne, Mme Dartril, M. Bourguignon,

ABSENTS : M. Defline, M. Lecocq, Mme Sement, M. Faragout,

Mme Guillotte a été nommée secrétaire de séance.

En application de l'article L. 2121-17, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, pour une réunion du Conseil Municipal le 20 août 2012, le quorum n'ayant pas été atteint, le conseil municipal a de nouveau été convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

1. Approbation du compte rendu du 03 juillet 2012

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Construction d'un réseau de collecte et de transfert des eaux usées

• **Choix de l'entreprise**

Monsieur LECLERC Jean-Marie indique aux membres présents que la réalisation des travaux cités en objet a fait l'objet d'une procédure adaptée.

Après examen des offres reçues, Monsieur LECLERC Jean-Marie propose de passer un marché avec SAT pour un montant de 1 002 933,74 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Prend note du montant de l'offre SAT pour un montant de 1 002 933,74 € HT,
- autorise M. le Maire à signer le marché et l'ensemble des documents afférents à ces travaux, et à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, s'ils n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Adoptée à l'unanimité.

• **Demande de subvention : Travaux d'Assainissement Programmation 2012**

Monsieur LECLERC Jean-Marie informe le conseil municipal que la réalisation de travaux d'assainissement s'avère nécessaire et qu'il est donc urgent de solliciter l'inscription de ces travaux d'un montant de **1 100 000 € H.T.** sur un prochain programme d'investissements subventionnés.

Les travaux consistent en : Création d'un réseau d'assainissement au Hameau des Landes et rue de Feuquerolles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la contexture du projet des travaux présentés telle que définie ci-dessus ;
- sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau;
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée ;
- prend l'engagement de réaliser les travaux d'assainissement selon les principes de la Charte Qualité pour l'Assainissement.
- prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

3. Contrôles extérieurs relatifs aux ouvrages d'assainissement

Monsieur LECLERC Jean-Marie indique aux membres présents que la réalisation des travaux cités en objet a fait l'objet d'une procédure adaptée.

Après examen des offres reçues, Monsieur LECLERC Jean-Marie propose de passer un marché avec SATER pour un montant de 21 549,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Prend note du montant de l'offre SATER pour un montant de 21 549,00 € HT,
- autorise M. le Maire à signer le marché et l'ensemble des documents afférents à ces travaux, et à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, s'ils n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

4. Mission de coordination SPS

Monsieur LECLERC Jean-Marie indique aux membres présents que la réalisation des travaux cités en objet a fait l'objet d'une procédure adaptée.

Après examen des offres reçues, Monsieur LECLERC Jean-Marie propose de passer un marché avec DIM expert pour un montant de 4 890 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Prend note du montant de l'offre DIM expert pour un montant de 4 890 € HT,
- autorise M. le Maire à signer le marché et l'ensemble des documents afférents à ces travaux, et à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, s'ils n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

5. Création de postes d'agents communaux : garderie périscolaire

Monsieur LECLERC Jean-Marie propose à l'assemblée, la création :

D'un emploi d'adjoint d'animation de 2^e classe 4^e échelon, à temps non complet soit 17/35ème à compter du 04/09/2012,

D'un emploi d'adjoint d'animation de 2^e classe 2^e échelon, à temps non complet soit 17/35ème à compter du 04/09/2012,

D'un emploi d'adjoint administratif de 2^e classe 2^e échelon, à temps non complet soit 5/35ème à compter du 04/09/2012,

D'un emploi d'adjoint techniques de 2^e classe 2^e échelon, à temps non complet soit 5/35ème à compter du 04/09/2012,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

d'adopter la proposition du Maire,

de modifier ainsi le tableau des emplois,

d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 17h45

Le Maire Adjoint,

Jean-Marie LECLERC